Cachan lance sa mutuelle communale

(https://ville-cachan.fr/actualites/cachan-lance-sa-mutuelle-communale/)

La Ville de Cachan propose désormais à tous ses habitants une **complémentaire santé accessible et solidaire**, fruit d'une collaboration avec **Mutuelle Entrain**.

Cette nouvelle offre, votée lors du conseil municipal du 26 juin 2025, s'inscrit dans une démarche de solidarité : accessible sans conditions ni formalités médicales, elle vise à **garantir l'accès aux soins pour tous les Cachanais**, quels que soient leur âge ou leur situation personnelle.

Une adhésion simple, des garanties immédiates

L'offre se distingue par sa **simplicité d'accès**. Aucune visite médicale n'est exigée, aucune limite d'âge n'est imposée, y compris au-delà de 70 ans. Les habitants peuvent y adhérer en ligne, par téléphone ou lors des permanences des conseillers.

Les garanties prennent effet immédiatement, **sans période de carence**. Mutuelle Entrain bénéficie d'un **large réseau de soins**, impliquant près de 310 000 professionnels de santé sur tout le territoire national, dont une large part pratique le tiers-payant.

Trois niveaux de couverture, des tarifs maîtrisés

La mutuelle communale propose **trois formules** adaptées aux besoins de chacun. Toutes couvrent l'ensemble des postes de soins essentiels : consultations, médicaments, dentaire, optique, hospitalisation, mais aussi des prestations de bien-être comme l'ostéopathie ou les séances de psychologie.

La **tarification solidaire** prévoit notamment la gratuité à partir du 3e enfant, avec une couverture étendue jusqu'à 28 ans sous certaines conditions. Les remboursements s'effectuent en moins de 48 heures pour les télétransmissions et factures déposées en ligne.

Un accompagnement renforcé pour les publics fragiles

Mutuelle Entrain met l'accent sur l'**accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité**. Les conseillers ont reçu une formation spécifique aux besoins des séniors et des personnes en situation de handicap. Les aidants bénéficient également d'un soutien personnalisé et d'une orientation vers les dispositifs d'aide existants.

L’ensemble des démarches reste accessible 24h/24 via un **espace adhérent en ligne** et une **application mobile dédiée**. Les conseillers peuvent même accompagner les nouveaux adhérents dans la résiliation de leur ancienne mutuelle.

Prochaines étapes

Une réunion publique d’information ainsi que des permanences de proximité seront organisées prochainement par la Ville et Mutuelle Entrain. Les dates précises seront communiquées sur le site et l’agenda en ligne.

Pour plus d’information sur ce dispositif, consultez la page Mutuelle communale.

Mutuelle Entrain

+33 9 70 75 76 29

Accueil téléphonique de 8h30 à 18h du lundi au vendredi (appel non surtaxé)

https://www.mutuelle-entrain.fr

Direction du Développement social, des solidarités et de la santé (DDS) - CCAS

Maison des services publics (3e étage), 3, rue Camille-Desmoulins, 94230 Cachan (Accès PMR)

+33 1 49 69 15 70

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h15-12h et 13h30-17h15
Jeudi : 13h30-19h
Samedi : 8h45-12h30